

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

L'EYRE

Département de GIRONDE (33) / Commune de LE TEICH (33470)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Pont de Lamothe, sur la route nationale 650	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Lieu-dit Lamothe mentionné sur Scan Littoral. Le pont à proximité traversant l'Eyre fait bien partir de la D650. Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2 côté aval du pont. Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

